Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251201-D20251241-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 01/12/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **premier décembre à 19 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Bernard SALIOU, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **11**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **13**
Date convocation : **22.11.25**	Date affichage : **22.11.25**	Secrétaire Séance : **Jean-Yves QUEFFELEC**

Présents : M. Bernard SALIOU, M. Éric BIZOUARN, M. Laurent LEBRETON, M. Jean-Yves QUEFFELEC, M. Guénolé CHAUSSEC, M. Frédéric HERVÉ, Mme Anne ROSPARS, Mme Christine LE SAUX, M. Gilles FLAVIGNY, M. Lionel JAM, Mme Lucie RUCH,

Absent(s) excusé(s) :,M. Philippe LE GUEN (Pouvoir à M. Bernard SALIOU), M. Samuel JAMET (Pouvoir à M. Éric BIZOUARN), M. Charles DAVY LE BOLLOCH, Mme Océane LE JONCOUR.

Autorisation de consultation d'ouverture d'une ligne de trésorerie

D.2025.10-41 –

Pour les besoins de financement de 2025 de la commune de Saint-Thois, le Maire souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 150 000.00 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Cette ligne a pour but de pallier ponctuellement un manque de trésorerie, notamment en fin d'année. En effet, la commune attend le versement de subvention concernant la rénovation des ateliers techniques communaux, ce qui génère un déséquilibre financier pour mandater.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à consulter des organismes bancaires à des fins de contracter une ligne de trésorerie,**
- **Autorise le Maire à signer le contrat de financement de la ligne de trésorerie avec la Banque ayant la meilleure proposition,**
- **Autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie.**

Le Maire, Bernard SALIOU.

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)